

	100.102.004	Programme anti-corruption - Mondial Annexe 4, CERTIFICATION ANNUELLE	
CORPORATE JURIDIQUE	Propriétaire de la politique :	Associate General Counsel - Compliance	
	Date d'entrée en vigueur :	17 juin 2015	Rév. : 5

Le signataire ci-dessous, un représentant dûment autorisé du partenaire commercial nommée, certifie que :

1. Le partenaire commercial s'engage à se comporter en affaires avec intégrité et sans recourir à des pots-de-vin.
2. Le partenaire commercial et ses agents ou représentants n'offrira, paiera, promettra ou autorisera personne d'autre à verser de l'argent ou faire don de cadeaux ou d'autres objets quelconques de valeur, en nature ou en espèces, directement ou indirectement, à ou pour le compte de toute autre partie pour obtenir ou fidéliser de manière impropre des clients ou obtenir ou fidéliser de manière impropre un avantage commercial pour Regal.
3. Exception faite des paiements requis par contrats et commandes écrits au cours d'opérations commerciales, le partenaire commercial ne sollicitera ou n'acceptera pas d'argent, de cadeaux ou de choses de valeur, en nature ou en espèces, directement ou indirectement, en rapport avec une quelconque prestation de service ou autre activité ou pour le compte de Regal. Par ailleurs, le partenaire commercial ne permettra à aucun de ses employés ou personnes associées de le faire.
4. Sauf exception décrite ci-dessous, le partenaire commercial, y compris tout cadre supérieur, directeur, employé, représentant et agent, n'a jamais été accusé, poursuivi ou condamné pour violation d'une quelconque loi sur la corruption ou la subornation.
5. Le partenaire commercial a reçu un exemplaire du Code d'éthique et de conduite professionnelle (le « Code ») et du Programme anti-corruption de Regal ou a été autorisé à y accéder en ligne, et il a lu et compris ces documents.
6. J'endosse la responsabilité de m'assurer que le Code et le Programme anti-corruption de Regal sont compris et conformes au travail du partenaire commercial pour Regal.
7. Sauf exception décrite ci-dessous, aucun gouvernement, fonctionnaire ou parti politique ne détient une participation inférieure ou égale à 100 % dans le partenaire commercial.
8. Le partenaire commercial accepte d'informer Regal de tout changement de propriétaire (pour une entreprise non cotée en bourse) ou de participation dans les trente jours après avoir pris connaissance d'un tel changement.
9. Le partenaire commercial tient ses livres et registres conformément aux normes comptables acceptées au niveau international.

10. Sauf exception décrite ci-dessous, je prends acte et confirme qu'aucune violation des lois sur la corruption ou la fraude par un partenaire commercial n'a été suspectée ou confirmée. Si je prends connaissance d'une quelconque violation de ce type, j'en informerai Regal immédiatement.

Commentaires :

LU ET ACCEPTÉ :

Date : _____

Nom du partenaire commercial

Par : _____
Signature du représentant autorisé du partenaire commercial

Titre (caractères d'imprimerie) du représentant autorisé

Nom (caractères d'imprimerie) du représentant autorisé

Entreprise du représentant autorisé (si différente du nom du partenaire commercial)

Renvoyez à votre contact Regal ou à

Bureau Éthique et conformité
Regal Beloit Corporation
200 State Street
Beloit, WI 53511 États-Unis
integrity@regalbeloit.com
T : 608.361.7416 / F : 608.364.8817 / W : RegalBeloit.com

Conseil :	David Simon, Foley & Lardner	
Visé par :	<input type="checkbox"/> Comité Risque et conformité <input checked="" type="checkbox"/> Chef du contentieux	Informations de stockage du document : 2014-00120: 0000006407
Langues :	Mêmes que pour « Politique anti-corruption – mondiale » (100.102)	
Historique des révisions/date :	6 : modification de la référence aux langues pour faire concorder avec la Politique 5 : formatage 4 : séparation du questionnaire, passé de « tierce partie » à « partenaire commercial » 3 : transformé en Annexe 1 et traduit 2 : formatage, Programme anti-corruption 1 : version initiale faisant partie des consignes FCPA pour les tierces parties	17 juin 2015 01 juin 2015 15 août 2014, pilote 19 sept. 2012 Août 2011 07 déc. 2010